



DECRET N° 60 270 /PCM

portant nomination d'un Directeur
du Service des Etudes et du Contentieux

LE CHEF DE L'ETAT, PREMIER MINISTRE ;

VU la Constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n° 59-16 du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres entendu ;

VU le Décret n°247/PCM-SGCM du 7 Septembre 1960 abrogeant l'article 3 du décret n°109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des Membres du Conseil de Gouvernement ;

VU l'arrêté n° 69/PCM du 8 Août 1959 organisant les services de la Présidence du Conseil des Ministres ;

VU le Décret n°113/PCM du 11 Août 1959 portant nomination d'un Directeur Adjoint du Service des Etudes et du Contentieux à la Présidence du Conseil des Ministres ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Monsieur Christian VIEYRA, Magistrat précédemment Directeur Adjoint du Service des Etudes et du Contentieux à la Présidence du Conseil des Ministres, est nommé Directeur dudit Service en remplacement de Monsieur René ROZIER, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

Hubert MAGA

AMPLIATIONS /

J.O.R.D.	1
P.C.M.	15
Minist. Secrét. d'Etat	15
S.G.C.M.	4
A.L.D.	4